



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Age de la retraite

Question écrite n° 50154

### Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des personnes ayant cotisé plus de quarante années sans avoir l'âge de la retraite, et qui sont en situation difficile (RMI, ASS et fin de droit). Est-il besoin de rappeler les difficultés pour retrouver un emploi, compte tenu de l'âge de ces personnes ? Est-il besoin de rappeler le quotidien de ces personnes qui vivent parfois depuis plusieurs années la précarité sans compter les démarches et courriers vains et l'incertitude du lendemain qui affectent le moral ? Ces personnes, entrées très tôt dans la vie active, ont apporté leur contribution de façon continue à la Nation, comme aux caisses Unedic. Aussi, il lui demande si il ne serait pas possible de créer et d'attribuer une allocation d'attente ou prérétraite à ces personnes. Cela permettrait à ces « prérétraites », normalement indemnisées, de consommer dans leurs multiples actes quotidiens d'achats, et donc de relancer l'économie et la création d'emplois, tout en reconnaissant que ces personnes ont mérité mieux que l'oubli.

### Données clés

**Auteur :** [M. Van Haecke Yves](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50154

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1621